

DÉLIBÉRATION N° 22/19

Consultation électronique - 25 au 28 octobre 2022

Conclusion d'un contrat de mécénat en nature et de compétences avec Konica Minolta Business Solutions France relatif à la conception-réalisation du planétarium du Palais de la découverte 2025

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial

Vu la délibération n°22/11 relative à la détermination des catégories de contrats et conventions devant être soumises pour approbation au conseil d'administration,

Vu le projet de convention et le rapport de présentation annexés,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la conclusion du contrat de mécénat en nature et de compétences avec Konica Minolta Business Solutions France relatif à la conception-réalisation du planétarium du Palais de la découverte 2025.

Fait à Paris,
Le 28 octobre 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart